

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 7 novembre 2016 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **16-11-837 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 7 novembre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 4.18 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2016 / Commandite

Et en y retirant le point suivant :

- 18.6 Avis de motion / Règlement d'emprunt n° 1725 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Réhabilitation du réseau routier et tous les travaux connexes / Rues John-Desjardins et Adrien-Patenaude et une partie des rues Joseph-Carrier, F.-X.-Tessier, Marie-Curie et Aimé-Vincent

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **2. Adoption des procès-verbaux**

- 2.1 Séance ordinaire du 17 octobre 2016 et séances extraordinaires du 24 octobre 2016 et du 1<sup>er</sup> novembre 2016

#### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

- 3.1 Période de questions

#### **4. Affaires du Conseil**

- 4.3 Fondation du Collège de Valleyfield / Vins et causerie 2016 / Aide financière
- 4.4 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Campagne de financement 2016-2018
- 4.5 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2016 / Aide financière
- 4.6 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2016
- 4.8 Fraternité Haïti des Trois-Lacs / Ouragan Matthew / Aide financière
- 4.9 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville
- 4.14 Marché de Noël de l'école Brind'Amour / Aide financière
- 4.15 Soirée Ouations Vaudreuil-Soulanges 2016 / Achat de billets
- 4.16 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus

- 4.18 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2016 / Commandite
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Élections municipales 2017 / Rémunération du personnel électoral
  - 5.3 Vente pour défaut de paiement de taxes 2016 / Enchères par la municipalité
  - 5.4 Vente pour défaut de paiement de taxes 2016 / Ordonnance
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 octobre 2016
  - 6.2 Émission d'obligations / Résolution de concordance
  - 6.3 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
  - 6.4 États des revenus et dépenses / 2<sup>e</sup> semestre 2016
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge de soir
  - 7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Pompiers
  - 7.3 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître – Gestion des contrats
  - 7.4 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
  - 7.5 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Départ à la retraite / Directeur
  - 7.6 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Chef de division - Opérations
  - 7.7 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs / Confirmation de poste / Journalier
  - 7.8 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Mutation / Agente de bureau 2
  - 7.9 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.10 Service de sécurité incendie / Promotion / Lieutenant à temps partiel
  - 7.11 Service de sécurité incendie / Qualification / Lieutenant admissible (éligible)
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
  - 10.1 Demande de subvention / Programme « Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités » / Agrandissement de la bibliothèque / Autorisation de signature
  - 10.2 Contrat de licence / Accès à la base de données Slice Fractions / Autorisation de signature
- 11. Loisirs et vie communautaire**
  - 11.1 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2016 / Remboursement
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1677.03 / Travaux de maçonnerie pour le centre communautaire Jean-Marc-Ducharme
  - 13.2 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Joseph-Carrier
- 14. Eaux**
  - 14.1 Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605

## **15. Services techniques**

- 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-31 / Travaux de construction de deux réservoirs pour le Service de sécurité incendie sur la rue Séguin et la route De Lotbinière
- 15.3 Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDELCC / Travaux de construction d'une passerelle piétonnière et cyclable au-dessus de la rivière Quinchien à la hauteur de la rue White et voie cyclable reliant la rue Henry-Ford et le boulevard de la Cité-des-Jeunes

## **16. Urbanisme**

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 octobre 2016
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 octobre 2016
- 16.3 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 1010, rue Émile-Bouchard / Autorisation / Partage de cases de stationnement entre commerces / Achat de cases de stationnement / Lot 3 753 209 / Zone C2-415 / CCU n° 16-10-165 (Garderie l'Univers en moi)
- 16.5 Dérogation mineure / 3180, boulevard de la Gare, locaux 110 et 120 regroupés / Installation de deux enseignes au mur de façade donnant sur l'aire de stationnement dont une à plat au mur et une devant une fenêtre ainsi que trois enseignes à plat au mur de façade donnant sur l'autoroute Félix-Leclerc (A-40) / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356 / CCU n° 16-10-167 (Forever 21)
- 16.7 Dérogation mineure / 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Matériaux de recouvrement extérieur métalliques / Lot 5 887 551 / Zone C3-219 / CCU n° 16-10-169 (Vaudreuil Volkswagen)
- 16.10 Dérogation mineure / 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Largeur d'accès à un stationnement de 37 mètres / Lots 5 645 936 et 5 645 938 / Zone C3-226 / CCU n° 16-10-172 (Rond Point Vaudreuil)
- 16.12 Approbation de concept / Centres commerciaux sur le boulevard de la Gare, chemin Dumberry, et le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Revitalisation des centres commerciaux du Groupe Harden en lien avec le projet de création d'Avenues / CCU n° 16-10-174 (Méga Centre Vaudreuil, Plaza Vaudreuil, Rond Point Vaudreuil)
- 16.13 Dérogation mineure / 157, rue Brodeur / Marge avant de 1,90 mètre / Marge arrière de 1,96 mètre / Lot 1 546 279 / Zone H3-529 / CCU n° 16-10-175
- 16.14 Dérogation mineure / 354, rue Constant / Marge arrière de 7,22 mètres / Lot 1 675 769 / Zone H1-240 / CCU n° 16-10-176
- 16.15 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 18 octobre 2016
- 16.16 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 18 octobre 2016
- 16.18 PIIA / 500, montée Labossière / Modifications au PIIA approuvé – Murs de soutènement et clôture en bordure du stationnement des camions / Lot 5 600 394 / Zone I1-831 / CCU n° 16-10-180 (Caravan Logistics)
- 16.26 Règlement de contrôle intérimaire n° 230 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification / Usages « commerces de gros avec entreposage extérieur, entreprises de transport et de transbordement, commerces de camionnage et entreposage extérieur de véhicules à moteur »

## **17. Environnement**

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-11 / Stationnement (RMH 330)
- 18.4 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-248 / Zonage / Augmentation de la superficie de plancher maximale / Augmentation de la hauteur maximale / Autorisation de garages en sous-sol / Zone C2-448 / Secteur au coin du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan

- 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1275-248 / Zonage / Augmentation de la superficie de plancher maximale / Augmentation de la hauteur maximale / Autorisation de garages en sous-sol / Zone C2-448 / Secteur au coin du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan
- 18.7 Avis de motion / Règlement n° 1591-02 / Limites de vitesse
- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1643-01 / Clauses de taxation et plans de taxation
- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1274-24 / Règlement de permis et certificats et de régie interne / Dépôt requis pour les permis nécessitant la plantation d'arbres

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Assistance**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**16-11-838 Adoption des procès-verbaux**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- séance ordinaire du 17 octobre 2016;
- séance extraordinaire du 24 octobre 2016;
- séance extraordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2016.

« ADOPTÉE »

**16-11-839 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-11-840 Dépôt de pétition / Coupe de gazon / Terrains longeant le cours d'eau Denis-Vinet**

M<sup>r</sup> Denis Lavigne dépose une pétition contenant 41 signatures concernant la coupe de gazon à l'arrière des terrains longeant le cours d'eau Denis-Vinet.

**16-11-841 Fondation du Collège de Valleyfield / Vins et causerie 2016 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'événement Vins et causerie organisé par la Fondation du Collège de Valleyfield;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 300 \$ soit versé à la Fondation du Collège de Valleyfield à titre d'aide financière dans le cadre de l'événement Vins et causerie qui se tiendra le 10 novembre 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-842 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Campagne de financement 2016-2018**

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Hôpital du Suroît dans le cadre de sa campagne de financement 2016-2018;

CONSIDÉRANT que la Fondation souhaite participer au financement de la rénovation des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étages du centre hospitalier dans le but d'améliorer l'accessibilité, la qualité et la continuité des soins de santé offerts;

CONSIDÉRANT que de nombreux citoyens de la Ville bénéficient des services rendus par l'Hôpital du Suroît;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 56 205 \$, représentant environ 1,50 \$ par habitant, réparti sur une période de trois ans à raison de 18 735 \$ par année à compter de 2017, soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît à titre d'aide financière dans le cadre de sa campagne de financement 2016-2018.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

**16-11-843 Fondation Un Noël pour tous / Souper-bénéfice 2016 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-bénéfice organisé par la Fondation Un Noël pour tous;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation Un Noël pour tous à titre d'aide financière dans le cadre de son souper-bénéfice qui se tiendra le 23 novembre 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-844 Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent / Aide financière pour l'année 2016**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent afin de protéger, réhabiliter et mettre en valeur le fleuve Saint-Laurent en concertation avec la population;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 750 \$, représentant environ 0,02 \$ par citoyen pour une population de 37 469 habitants, soit versé au Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent à titre d'aide financière pour la continuation du service aux citoyens;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-845 Fraternité Haïti des Trois-Lacs / Ouragan Matthew / Aide financière**

CONSIDÉRANT que l'ouragan Matthew a ravagé Haïti;

CONSIDÉRANT que l'organisme Fraternité Haïti des Trois-Lacs a pour mission de parrainer des enfants haïtiens démunis;

CONSIDÉRANT que cet organisme a, au fil des ans, construit un orphelinat à Jérémie et des classes supplémentaires pour l'école de Cazeau;

CONSIDÉRANT que l'orphelinat et des murs de l'école ont été lourdement endommagés;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Fraternité Haïti des Trois-Lacs;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à l'organisme Fraternité Haïti des Trois-Lacs à titre d'aide financière;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **16-11-846 Rapport du maire sur la situation financière de la Ville**

Conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Guy Pilon, fait rapport de la situation financière de la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté le dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville et de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$;

QUE le texte du rapport du maire soit publié dans l'édition du 12 novembre 2016 du journal Première Édition.

« ADOPTÉE »

#### **16-11-847 Marché de Noël de l'école Brind'Amour / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière demandée par l'école Brind'Amour à l'égard des coûts reliés à la location de tables et de chaises dans le cadre de son Marché de Noël;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 600 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs à titre d'aide financière dans le cadre du Marché de Noël organisé par l'école Brind'Amour;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **16-11-848 Soirée Ouations Vaudreuil-Soulanges 2016 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT la tenue de la 8<sup>e</sup> édition du concours Ouations Vaudreuil-Soulanges visant à promouvoir les entreprises, personnes ou organismes communautaires de qualité qui se démarquent dans la région de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'achat de 15 billets au montant de 52,19 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour assister au dévoilement des gagnants du concours Ouations Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 9 novembre 2016;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-849 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus**

Le maire M. Guy Pilon, les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier et MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**16-11-850 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2016 / Commandite**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul M. Normand s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

CONSIDÉRANT que la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (MSPVS) est un service essentiel à la population en se spécialisant dans les soins de fin de vie afin de soulager la douleur et d'accompagner les patients, les familles et les proches;

CONSIDÉRANT que plus de 240 bénévoles travaillent à la MSPVS et que dans les faits 19 % de ces derniers sont des citoyens de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les résidents de Vaudreuil-Dorion bénéficient des services et du soutien offerts par la MSPVS;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges à titre de commandite dans le cadre de sa campagne de poinsettias 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-851 Élections municipales 2017 / Rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT que les élections auront lieu de façon simultanée le 5 novembre 2017 dans toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* qui prévoit que la Ville peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour tout membre du personnel électoral;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une grille de rémunération concurrentielle par rapport à celle des villes avoisinantes afin d'assurer la présence de personnels compétents et fiables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la grille de rémunération annexée à la recommandation du greffier datée du 20 octobre 2016 soit adoptée aux fins de l'élection municipale 2017.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

**16-11-852 Vente pour défaut de paiement de taxes 2016 / Enchères par la municipalité**

CONSIDÉRANT que l'article 536 de la *Loi sur les cités et Villes* autorise la municipalité à enchérir et acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à enchérir et à acquérir, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, les immeubles mis en vente pour taxes municipales et scolaires lors de la vente à l'enchère publique pour défaut de paiements desdites taxes qui se tiendra en la salle des délibérations du Conseil municipal, le 14 décembre 2016 à 14 h;

QUE le trésorier ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes en capital, intérêts, frais et d'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

« ADOPTÉE »

**16-11-853 Vente pour défaut de paiement de taxes 2016 / Ordonnance**

CONSIDÉRANT l'état produit par le trésorier, M. Marco Pilon, indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en totalité pour les années 2015 et antérieures;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés au Conseil aux termes de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique en la salle des délibérations du Conseil municipal le 14 décembre 2016 à 14 h, conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles à l'égard desquels les taxes imposées pour les années 2015 et antérieures n'ont pas été payées en totalité, à l'exception des immeubles :

- dont le solde des taxes dû pour l'année 2015 est inférieur à 10 % des taxes annuelles jusqu'à un maximum de 150 \$;
- dont les titres de droit de propriété ne peuvent être explicitement établis;

à moins qu'avant le 14 décembre 2016 à 14 h, les propriétaires des immeubles devant être vendus à l'enchère publique n'aient acquitté en totalité le montant des taxes imposé pour les années 2015 et antérieures ainsi que les intérêts courus sur les taxes impayées et les frais.

« ADOPTÉE »

**16-11-854 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 14 octobre 2016**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 14 octobre 2016 totalisant un montant de 1 202 387,10 \$.

**16-11-855 Émission d'obligations / Résolution de concordance**

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion (la Ville) souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 26 146 000 \$ :



Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$	Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1085-01	10 200 \$	1442	265 700 \$
1189	9 400 \$	1360	3 222 194 \$
1202	83 100 \$	1431	874 187 \$
1210	81 688 \$	1498	1 815 400 \$
1213	23 800 \$	1503	11 255 101 \$
1428	147 700 \$	1539	409 200 \$
1434	534 500 \$	1575	815 884 \$
1337	244 712 \$	1602	532 634 \$
1343	161 021 \$	1614	58 906 \$
1409	709 910 \$	1585	1 363 747 \$
1415	215 004 \$	1615	322 400 \$
1419	765 523 \$	1557	424 213 \$
1420	648 600 \$	1716	519 904 \$
1421	631 372 \$		

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 26 146 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 30 novembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et qu'à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
100, boulevard Don Quichotte, bureau 1  
L'Île-Perrot (Québec) J7V 6L7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement le 30 mai et le 30 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ c D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier;

QUE la Ville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

#### **16-11-856 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 26 146 000 \$ effectué en vertu des règlements n<sup>os</sup> 1085-01, 1189, 1202, 1210, 1213, 1428, 1434, 1337, 1343, 1409, 1415, 1419, 1420, 1421, 1442, 1360, 1431, 1498, 1503, 1539, 1575, 1602, 1614, 1585, 1615, 1557 et 1716, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 30 novembre 2016) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 à 2026, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1434, 1337, 1343, 1409, 1415, 1419, 1420, 1421, 1442, 1360, 1431, 1498, 1503, 1539, 1575, 1602, 1614, 1585, 1615 et 1557, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;
- dix (10) ans (à compter du 30 novembre 2016) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1360, 1431, 1498, 1503, 1539, 1575, 1602, 1614, 1585, 1615 et 1557, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

#### **16-11-857 États des revenus et dépenses / 2<sup>e</sup> semestre 2016**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville au 30 septembre 2015 et 2016 ainsi que les revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2016 comparés à ceux apparaissant au budget 2016.

#### **16-11-858 Service des loisirs et de la culture / Confirmation de poste / Concierge de soir**

CONSIDÉRANT la résolution 16-08-617;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Josianne Lafontaine, chef de section – Logistique au sein du Service des loisirs et de la culture en date du 25 octobre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Kevin Boivin dans son poste de concierge de soir au sein du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter 8 novembre 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Boivin.

« ADOPTÉE »

#### **16-11-859 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Pompiers**

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-312;

CONSIDÉRANT les appréciations de rendement favorables de M. Stéphane Massicotte, chef de division – Opérations du Service de sécurité incendie, en date du 19 octobre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme MM. Mathieu Boutin, Maxime Gendron et Frédérick Pazzi, aux postes réguliers à temps complet de pompier au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 25 octobre 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à MM. Boutin, Gendron et Pazzi.

« ADOPTÉE »

**16-11-860 Service des travaux publics / Confirmation de poste / Contremaître –  
Gestion des contrats**

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-313;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Robert Montpellier, chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 24 octobre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Nicolas Hardy dans son poste de contremaître – Gestion des contrats au sein du Service des travaux publics, et ce, à compter du 2 novembre 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Hardy.

« ADOPTÉE »

**16-11-861 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier**

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Nicolas Boucher, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Nicolas Boucher, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie;

QUE la Ville remercie M. Boucher pour son dévouement et son implication au cours de ses sept années de service.

« ADOPTÉE »

**16-11-862 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Départ à la  
retraite / Directeur**

CONSIDÉRANT la résolution 16-10-828 annonçant notamment la retraite de M. Marc Côté, directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire, à compter du 2 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Marc Côté en date du 19 octobre 2016 qui reporte la date de prise de retraite au 1<sup>er</sup> mars 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Marc Côté, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017;

QUE la Ville remercie M. Côté, pour son dévouement et le travail accompli au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire au cours de ses 35 années de service;

ET QUE la Ville lui offre ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

« ADOPTÉE »

**16-11-863 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste /  
Chef de division - Opérations**

CONSIDÉRANT la résolution 16-04-310;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Terry Rousseau, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 16 octobre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Stéphane Massicotte dans son poste de chef de division – Opérations au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 19 octobre 2016;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Massicotte.

« ADOPTÉE »

**16-11-864 Service des travaux publics / Division – Parcs, espaces verts et plateaux  
sportifs / Confirmation de poste / Journalier**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Gabriel Parent s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT la résolution 16-03-162;

CONSIDÉRANT la condition selon laquelle M. Guillaume Parent devait obtenir son permis de conduire classe 3 dans un délai de neuf mois suivant sa nomination;

CONSIDÉRANT que M. Parent a présenté une preuve de l'obtention de son permis de conduire classe 3 le 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que depuis l'attribution du poste régulier de journalier au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs, M. Parent a été affecté à l'unité – Aqueduc et égouts à titre de journalier en raison des besoins organisationnels et que dans ces circonstances, il n'a pu compléter la période de familiarisation de trois mois au sein de son unité;

CONSIDÉRANT la lettre de consentement intervenue entre la Ville, le Syndicat et le Salarié en regard de la période de familiarisation;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Guillaume Parent dans son poste de journalier au sein de la division – Parcs, espaces verts et plateaux sportifs;

ET QUE que des félicitations soient adressées à M. Parent.

« ADOPTÉE »

**16-11-865 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Mutation /  
Agente de bureau 2**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 18 octobre 2016;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M<sup>me</sup> Nathalie Tremblay au poste régulier à temps complet d'agente de bureau 2 au sein de la division – Environnement du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 8 novembre 2016, au salaire prévu à la classe 7 (échelon 5) de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QU'il est entendu que la période durant laquelle M<sup>me</sup> Nathalie Tremblay a occupé le poste d'agente de bureau 2 au sein de la division – Environnement selon l'horaire régulier à temps complet soit, à compter du 3 octobre 2016, est considérée dans le calcul de la période d'essai de trois mois. Ainsi, la période d'essai de M<sup>me</sup> Tremblay prendra fin le 3 janvier 2017 à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, elle pourra être confirmée dans son poste;

ET QUE des souhaits de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M<sup>me</sup> Tremblay;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-866 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 27 octobre 2016.

« ADOPTÉE »

**16-11-867 Service de sécurité incendie / Promotion / Lieutenant à temps partiel**

CONSIDÉRANT la candidature reçue en date du 27 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la promotion de M. Joé St-Denis au poste de lieutenant à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 novembre 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9 » de l'échelle salariale des pompiers, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail des pompiers en vigueur;

QU'il est entendu que M. St-Denis devra compléter une période de probation de douze mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie ou de son représentant, il pourra être confirmé dans son poste de pompier à temps partiel;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Joé St-Denis;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-868 Service de sécurité incendie / Qualification / Lieutenant admissible (éligible)**

CONSIDÉRANT la candidature reçue en date du 27 juillet 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville qualifie M. Mathieu Boutin à titre de lieutenant admissible (éligible) au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 8 novembre 2016, au salaire prévu à l'annexe « C - classe 9 » de l'échelle salariale des pompiers, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail des pompiers en vigueur;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Boutin;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-869 Demande de subvention / Programme « Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités » / Agrandissement de la bibliothèque / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 15-11-982 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et Communications (MCCQ) pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque municipale dont les coûts sont estimés à 8 millions de dollars;

CONSIDÉRANT l'accord de principe donné par le MCCQ le 13 juin 2016 pour l'octroi d'une aide financière de près de 3 millions de dollars pour ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du MCCQ de déposer une demande de subvention pour ce projet auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités »;

CONSIDÉRANT que la subvention disponible (incluant la portion du MCCQ) via ce programme est de 66.66 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT qu'une acceptation d'une demande de subvention via le programme « Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités » diminuerait les coûts d'investissement de la Ville de Vaudreuil-Dorion d'au moins 1 million de dollars;

CONSIDÉRANT que l'accord de principe du MCCQ sera maintenu advenant un refus à une demande déposée au MAMOT dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités »;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit déposée au MAMOT une demande d'aide financière pour le projet d'agrandissement de la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion dans le cadre du programme « Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des petites collectivités »;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit mandaté pour signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'avancement du projet de l'agrandissement de la bibliothèque de Vaudreuil-Dorion auprès du MAMOT.

« ADOPTÉE »

**16-11-870 Contrat de licence / Accès à la base de données Slice Fractions / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'importance pour la bibliothèque d'inclure, dans son offre de services aux usagers, l'accès à différentes bases de données;

CONSIDÉRANT que l'entente est d'une durée de 3 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser un représentant pour la signature du contrat avec le fournisseur Ululab;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de licence avec le fournisseur de Slice Fractions Ululab ainsi que tout autre document requis pour sonner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**16-11-871 Club de natation les Citadins / Inscriptions saison 2016 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville visant à offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que le Club de natation Les Citadins a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville rembourse au Club de natation Les Citadins une somme de 12 588,75 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2016;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-872 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-R1677.03 / Travaux de maçonnerie pour le centre communautaire Jean-Marc-Ducharme**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les travaux de maçonnerie pour le centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 octobre 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1677.03;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Maçonnerie Leduc et fils inc., 1554, rue Leduc, Les Cèdres (Québec), J7T 1K9, pour les travaux de maçonnerie pour le centre communautaire Jean-Marc-Ducharme, et ce, pour un montant de 20 120,62 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-R1677.03;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de maçonnerie pour le centre communautaire Jean-Marc-Ducharme et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**16-11-873 Circulation / Arrêt obligatoire / Rue Joseph-Carrier**

CONSIDÉRANT la construction d'un bâtiment au 135, rue du Cheminot;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la circulation à l'intersection de la rue Joseph-Carrier et de la rue du Cheminot;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil décrète l'ajout d'un arrêt obligatoire sur la rue Joseph-Carrier, en direction ouest, à l'intersection de la rue du Cheminot;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la mise en place de la signalisation requise et d'en informer, au moment opportun, la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

« ADOPTÉE »

**16-11-874 Ordre de changement n° 16 / Appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 / Entrepreneur général / Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) / Règlement n° 1605**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 16 de l'entrepreneur général relié au projet « Agrandissement et mise à niveau de la station d'épuration (lot n° 4) – appel d'offres n° 401-110-13-R1605.9 » totalisant un montant de 170 619,66 \$, taxes applicables non comprises

« ADOPTÉE »

**16-11-875 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-31 / Travaux de construction de deux réservoirs pour le Service de sécurité incendie sur la rue Séguin et la route De Lotbinière**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de deux réservoirs pour le service de sécurité incendie sur la rue Séguin et la route De Lotbinière, huit soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 18 octobre 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues aux documents d'appel d'offres n° 401-110-16-31;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavages Vaudreuil Ltée, 888, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux de deux réservoirs pour le service de sécurité incendie sur la rue Séguin et la route De Lotbinière, et ce, pour un montant de 188 262,36 \$, incluant les taxes en vigueur, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres n° 401-110-16-31;

QUE ces travaux soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »



**16-11-876 Autorisation / Transmission des plans et devis au MDDELCC / Travaux de construction d'une passerelle piétonnière et cyclable au-dessus de la rivière Quinchien à la hauteur de la rue White et voie cyclable reliant la rue Henry-Ford et le boulevard de la Cité-des-Jeunes**

CONSIDÉRANT les recommandations du rapport d'inspection d'EXP (VAUM1-00233258) sur la fermeture du pont de la rue White;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville désire garder cette voie d'accès fonctionnelle et que la construction d'une nouvelle passerelle piétonnière et cyclable au-dessus de la rivière Quinchien est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est également nécessaire pour autoriser le chef de division – Technique à transmettre les plans et devis de ce projet de passerelle et de voie cyclable au MDDELCC aux fins d'émission d'un certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la LQE;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la Ville autorise le greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville autorise le chef de division – Technique à transmettre les plans et devis de ce projet ainsi que tout autre document pertinent, le cas échéant au MDDELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la LQE.

« ADOPTÉE »

**16-11-877 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 octobre 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 octobre 2016.

« ADOPTÉE »

**16-11-878 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 octobre 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 octobre 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-10-166	3180, boulevard de la Gare, locaux 110 et 120 regroupés / Installation de quatre nouvelles enseignes à plat au mur de façade donnant sur l'aire de stationnement commune sur l'autoroute Félix-Leclerc (A-40) / Remplacement deux enseignes dans les poteaux communs / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356
CCU n° 16-10-168	29, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Nouvelle construction commerciale / Lot 5 887 551 / Zone C3-219
CCU n° 16-10-170	10-12, avenue Saint-Jean-Baptiste / Aménagement d'une nouvelle terrasse sur le toit du bâtiment / Lot 1 545 930 / Zone C2-708
CCU n° 16-10-171	10-12, avenue Saint-Jean-Baptiste / Modifications de l'enseigne sur poteau et de l'enseigne directionnelle / Lot 1 545 930 / Zone C2-708
CCU n° 16-10-173	35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Modification au plan d'ensemble – Accès au stationnement / Lots 5 645 936 et 5 645 938 / Zone C3-226

« ADOPTÉE »

**16-11-879 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 1010, rue Émile-Bouchard / Autorisation / Partage de cases de stationnement entre commerces / Achat de cases de stationnement / Lot 3 753 209 / Zone C2-415 / CCU n° 16-10-165**

CONSIDÉRANT une demande de modification du Règlement de zonage n° 1275 présentée par VCC2 Société en Commandite visant à autoriser le partage de cases de stationnement entre commerces et d'acheter les cases de stationnement manquantes;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-165 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée la demande de modification du Règlement de zonage pour permettre le partage de cases de stationnement et d'acheter les cases manquantes;

QUE soit mandaté le Service du développement et de l'aménagement du territoire afin d'entamer le processus de modification du Règlement de zonage de manière à réduire le ratio de cases de stationnement pour les garderies à une case par 35 mètres carrés de superficie de plancher.

« ADOPTÉE »

**16-11-880 Dérogation mineure / 3180, boulevard de la Gare, locaux 110 et 120 regroupés / Installation de deux enseignes au mur de façade donnant sur l'aire de stationnement dont une à plat au mur et une devant une fenêtre ainsi que trois enseignes à plat au mur de façade donnant sur l'autoroute Félix-Leclerc (A-40) / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356 / CCU n° 16-10-167**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe Harden;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-167 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 octobre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3180, boulevard de la Gare, locaux 110 et 120 regroupés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3180, boulevard de la Gare, locaux 110 et 120 regroupés, afin d'autoriser :

- l'installation de deux enseignes aux murs de façades dont une, à plat au mur et une devant une fenêtre alors que l'article 2.2.20.6.1 d) du Règlement de zonage n° 1275 n'autorise qu'une seule enseigne par mur et que l'article 2.2.20.5.1 du même règlement n'autorise aucune enseigne devant une fenêtre.

« ADOPTÉE »

**16-11-881 Dérogation mineure / 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Matériaux de recouvrement extérieur métalliques / Lot 5 887 551 / Zone C3-219 / CCU n° 16-10-169**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Construction Vincent & Dussault (1997) inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-169 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 octobre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 29, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- les panneaux d'aluminium composite de type « alpolic » contrairement à l'article 3.2.91.4 du Règlement de zonage n° 1275 qui les prohibe;

QUE toutefois soit refusée une dérogation mineure visant l'acier corrugué 7/8 pouce d'épaisseur comme matériau.

« ADOPTÉE »

**16-11-882 Dérogation mineure / 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes / Largeur d'accès à un stationnement de 37 mètres / Lots 5 645 936 et 5 645 938 / Zone C3-226 / CCU n° 16-10-172**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Groupe Harden;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-172 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 octobre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 35-41, boulevard de la Cité-des-Jeunes, afin d'autoriser :

- une largeur d'accès à un stationnement de 37 mètres alors que la largeur maximale est de 21 mètres, incluant les rayons de raccordement, en vertu de l'article 2.2.16.2.3.1 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

**16-11-883    Approbation de concept / Centres commerciaux sur le boulevard de la Gare, chemin Dumberry, et le boulevard de la Cité-des-Jeunes / Revitalisation des centres commerciaux du Groupe Harden en lien avec le projet de création d'Avenues / CCU n° 16-10-174**

CONSIDÉRANT le concept de revitalisation des centres commerciaux du Groupe Harden axé sur la création d'Avenues;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-174 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2016;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvé le concept de revitalisation des centres commerciaux du Groupe Harden présenté dans le document intitulé Les Avenues Vaudreuil, le tout conditionnellement :

- à la présentation et à l'acceptation de chacune des étapes par le Conseil municipal;
- à la révision du concept d'affichage le long de l'autoroute afin de respecter la réglementation municipale.

« ADOPTÉE »

**16-11-884    Dérogation mineure / 157, rue Brodeur / Marge avant de 1,90 mètre / Marge arrière de 1,96 mètre / Lot 1 546 279 / Zone H3-529 / CCU n° 16-10-175**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M<sup>me</sup> Mélanie Germain Cater;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-175 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 octobre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 157, rue Brodeur;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 157, rue Brodeur, afin d'autoriser :

- une marge avant de 1,90 mètre alors que la grille des usages et normes de la zone H3-529 du Règlement de zonage n° 1275 exige une marge avant 3,0 mètres;

- une marge arrière de 1,96 mètre alors que la grille des usages et normes de la zone H3-529 du Règlement de zonage n° 1275 exige une marge avant 7,5 mètres.

« ADOPTÉE »

**16-11-885 Dérogation mineure / 354, rue Constant / Marge arrière de 7,22 mètres / Lot 1 675 769 / Zone H1-240 / CCU n° 16-10-176**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M<sup>me</sup> Thérèse Leduc;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-176 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 22 octobre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 354, rue Constant;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 354, rue Constant, afin d'autoriser :

- une marge arrière de 7,22 mètres alors que la grille des usages et normes de la zone H1-240 du Règlement de zonage n° 1275 exige une marge arrière minimale de 8 mètres.

« ADOPTÉE »

**16-11-886 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 18 octobre 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 18 octobre 2016.

« ADOPTÉE »

**16-11-887 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 18 octobre 2016**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 18 octobre 2016 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 16-10-179	135, rue du Cheminot / Agrandissement futur, architecture et matériaux de revêtement extérieur / Lot 1 678 342 / Zone I1-131
CCU n° 16-10-181	2780, rang Saint-Antoine / Nouveau bâtiment industriel / Lot 4 234 193 / Zone I2-743
CCU n° 16-10-182	420, avenue Saint-Charles / Remplacement des fenêtres existantes en bois par des fenêtres en bois recouvertes à l'extérieur par une extrusion d'aluminium / Lot 1 675 398 / Zone P2-350

CCU n° 16-10-183	44, avenue Rodolphe / Modification au parement extérieur par l'ajout de moulures autour des fenêtres / Lot 1 546 702 / Zone H1-532
CCU n° 16-10-184	47, rue Adèle / Remplacement du matériau de revêtement de la toiture de la résidence / Lot 1 546 517 / Zone H1-532
CCU n° 16-10-185	194, boulevard Harwood / Nouvelle enseigne sur auvent / Lot 1 545 847 / Zone C2-708
CCU n° 16-10-186	3110-3218, boulevard de la Gare / Installation de quatre bannières apposées comme enseignes temporaires / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zones C3-353, C3-356 et C3-357
CCU n° 16-10-187	3107-3109, boulevard de la Gare / Modification à l'architecture par l'enlèvement des balcons sur le mur arrière des bâtiments / Lot 5 644 546 / Zone H3-358

« ADOPTÉE »

**16-11-888 PIIA / 500, montée Labossière / Modifications au PIIA approuvé – Murs de soutènement et clôture en bordure du stationnement des camions / Lot 5 600 394 / Zone I1-831 / CCU n° 16-10-180**

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-10-180 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 18 octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet proposé ne respecte pas l'objectif du règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusée, à l'égard de l'immeuble sis au 500, montée Labossière, la demande de modification au projet d'aménagement de stationnement de camions comprenant le mur de soutènement ainsi qu'une clôture, le tout, tel que montré au plan d'aménagement paysager préparé par la firme Yarek inc. en date du 10 octobre 2016 ainsi qu'au plan civil n° 14068-C-004 révision 3 préparé par la firme Strudes en date du 1<sup>er</sup> octobre 2016;

QUE demande soit faite au requérant de respecter les plans approuvés par la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme n° 15-08-130 entérinée par la résolution du Conseil n° 15-09-822 incluant ses conditions.

« ADOPTÉE »

**16-11-889 Règlement de contrôle intérimaire n° 230 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Demande de modification / Usages « commerces de gros avec entreposage extérieur, entreprises de transport et de transbordement, commerces de camionnage et entreposage extérieur de véhicules à moteur »**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de modification à l'article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 230 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'autoriser les commerces de gros avec entreposage extérieur, les entreprises de transport et de transbordement, les commerces de camionnage et l'entreposage extérieur de véhicules à moteur par l'entreprise Transport Roger Léger inc. en date du 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que le secteur est déjà soumis au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 et que le Conseil est disposé à modifier ce dernier afin de limiter au maximum les nuisances susceptibles d'affecter la qualité des milieux de vie que pourraient avoir de nouvelles entreprises de ce type;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une étude préliminaire qui démontre que le niveau de qualité de l'air dans le secteur est excellent en ce qui concerne les particules totales et les particules fines et que la zone industrielle du Plateau a donc peu d'impact sur les environs à ce niveau;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une étude préliminaire qui démontre que les niveaux sonores dans le secteur du futur hôpital à quelques mètres de la route Harwood environ à mi-chemin entre la montée Labossière et le boulevard de la Cité-des-Jeunes varient déjà entre 52 et 59 dBA, ce qui est en partie imputable aux activités industrielles du secteur industriel du Plateau;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'exiger une étude acoustique démontrant que les activités projetées par des entreprises de ce type n'augmenteront pas les niveaux de bruit actuels et que des mesures d'atténuation seront prévues à cette fin;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin de modifier le RCI n° 230 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'autoriser les commerces de gros avec entreposage extérieur, les entreprises de transport et de transbordement, les commerces de camionnage et l'entreposage extérieur de véhicules à moteur aux conditions suivantes :

- qu'une étude acoustique soit soumise par le requérant afin de démontrer les impacts du nouvel établissement et de prévoir des mesures d'atténuation si nécessaire pour éviter toute hausse du niveau de bruit;
- que soient prévues des mesures spécifiques au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assurer une cohabitation optimale des usages incluant des mesures paysagères, techniques et architecturales afin de ne pas augmenter les niveaux de poussière, de bruit et de vibration en lien avec l'arrivée du nouvel hôpital régional.

« ADOPTÉE »

**16-11-890 Adoption / Règlement n° 1694-11 / Stationnement (RMH 330)**

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330).

**16-11-891 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-248 / Zonage / Augmentation de la superficie de plancher maximale / Augmentation de la hauteur maximale / Autorisation de garages en sous-sol / Zone C2-448 / Secteur au coin du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-248 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter la superficie de plancher maximale, d'augmenter la hauteur maximale et d'autoriser les garages en sous-sol dans la zone C2-448 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 21 novembre 2016 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**16-11-892 Avis de motion / Règlement n° 1275-248 / Zonage / Augmentation de la superficie de plancher maximale / Augmentation de la hauteur maximale / Autorisation de garages en sous-sol / Zone C2-448 / Secteur au coin du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'augmenter la superficie de plancher maximale, d'augmenter la hauteur maximale et d'autoriser les garages en sous-sol dans la zone C2-448.

**16-11-893 Avis de motion / Règlement n° 1591-02 / Limites de vitesse**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement sur les limites de vitesse n° 1591.

**16-11-894 Avis de motion / Règlement n° 1643-01 / Clauses de taxation et plans de taxation**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement aux fins de modifier les clauses de taxation et les plans de taxation du Règlement n° 1643.

**16-11-895 Avis de motion / Règlement n° 1274-24 / Règlement de permis et certificats et de régie interne / Dépôt requis pour les permis nécessitant la plantation d'arbres**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant une disposition concernant le dépôt requis pour les permis nécessitant la plantation d'arbres.

**16-11-896 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Mise en place d'affiches temporaires annonçant le bazar annuel du Cercle des fermières de Vaudreuil qui se tiendra le 5 novembre 2016;
- Mise en place d'un dispositif de cuisson sur charbon de bois dans le stationnement du Centre multisports le 2 décembre 2016;
- Fermeture partielle du croissant de la 7<sup>e</sup> Avenue pour la tenue de l'évènement de quartier « Fais ta citrouille » le 15 octobre 2016;
- Tournage « Spécial Hockey » à l'aréna de Vaudreuil-Dorion le 21 octobre 2016 pour l'émission Infoman;
- Mise en place d'une bannière annonçant la campagne Opération Nez rouge 2016;
- Tenue de la grande guignolée des médias le 8 décembre 2016 à l'intersection située en face du 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes et à la sortie du stationnement du Costco à l'angle du chemin Dumberry et du croissant de la Marquise.

« ADOPTÉE »

**16-11-897 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.



**16-11-898 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**16-11-899 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 36 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe